



Le coin des associations et des dernières infos !

La classe de Sylvie Duboz ↓



DECES :

●02/11/2020 :
Yvette Regnier née
Pointurier le
03/11/1934 à
Chemaudin (25). Elle
demeurait 51 Rue
de la Libération.

NAISSANCES :

●05/09/2020 : Lina
de Lydie Bache et
Julien Michelot 9
Rue des Genévriers
●17/09/2020 :
Adèle de Julie Clerc
et Alexis Rabbe
13 chemin des
Bormottes
●24/09/2020 : Elline
de Andreia Neves
Varandas et Edgar
Dos Santos Saraiva
1 Rue de Rompré.



*Vous avez des idées
d'articles, des
photos anciennes
ou insolites pour la
prochaine lettre ?
chantal.jeanvoine@
yahoo.fr*



→ L'Association Foire Aux Saveurs d'Automne malgré l'annulation des trente ans va offrir une bouteille de pétillant rosé du Mouterot à tous les bénévoles pour cette fin d'année

→ Club de l'Amitié : sacrée Covid ! Au printemps dernier, le confinement nous avait terriblement contrariés, isolés, attristés. L'ambiance sympathique de nos réunions nous manquait mais c'était le printemps et l'espoir de beaux jours qui se profilaient. Nous voici à l'automne et il faut recommencer, avec des jours plus courts, des fêtes de Noël peut être compromises et la perte d'amies adhérentes proches. Comment pouvons-nous nous retrouver autour d'une table pour un jeu de société avec le port du masque, l'interdiction de partager un gâteau fait maison pour accompagner notre café et respecter la distanciation sociale ? Alors il nous reste une chose à faire : communiquer par tous les moyens, téléphone, internet, un mot dans les boîtes aux lettres, il faut garder le contact pour avoir le plaisir de se retrouver, le plus grand nombre possible, le plus tôt possible. Prenez soin de vous. Bonjour à Tous.

→ Comité des Fêtes et Loisirs : vu le contexte actuel, on ne peut organiser de nouvelles manifestations (tarot...) mais nous pensons bien à vous. Prenez soin de votre famille. Bon courage à tous !

→ Bibliothèque quoi de neuf ?
La bibliothèque a réouvert ses locaux depuis début septembre 2020. Mais ce deuxième confinement, commencé le 30 octobre, ne nous permet pas de continuer à vous accueillir. Seul le portage à domicile, ou même le drive, est toujours possible gratuitement ! Comme d'habitude vous pouvez faire vos demandes par mail ou par téléphone avec vos souhaits de lectures (roman, BD, documentaire, ...) et vos ouvrages seront livrés à votre domicile ou en drive devant la bibliothèque avec un horaire de rendez-vous ! Si vous n'êtes pas encore inscrits il n'est jamais trop tard pour le faire : 5 € pour une famille et pour une année civile !
Les demandes sont à faire à : chantal.jeanvoine@yahoo.fr ou au 06.77.60.15.02. Toutes les autres activités sont annulées pour le moment. L'équipe de la bibliothèque.

Inscriptions affouage : saison 2020 - 2021

Les inscriptions au rôle d'affouage se dérouleront du 1 au 4 décembre 2020 inclus. Si vous êtes résidents de la commune de plus de 6 mois, et que vous souhaitez bénéficier de l'affouage, présentez-vous au secrétariat aux heures et jours habituels d'ouverture. Prenez le temps de lire le règlement, aucun recours ne sera recevable. La signature du rôle ne se fera qu'après la remise de l'engagement du bénéficiaire approuvé et signé.



Lettre d'informations de la commune de Pouilly-Français
10, place de la mairie - 25410 Pouilly-Français
Tél : 03 81 87 56 63
Mail : mairie.pouillyfrancais@wanadoo.fr
<http://www.commune-de-pouilly-francais.fr>
Le secrétariat de mairie est ouvert au public les mardis de 10h à 12h et les vendredis de 14h30 à 16h 30.

N°32/Novembre-Décembre 2020

Edito de Myriam FUMEY-BOUGAUD, conseillère municipale



Confiance en l'avenir !

Pour beaucoup d'élèves, de collégiens, de lycéens et d'enseignants il n'était pas simple de reprendre le chemin de l'école avec en tête une blessure indélébile : l'assassinat de Samuel PATY. C'est aussi pour lui rendre hommage que, sans relâche, nous défendons nos valeurs d'éducation et de liberté. Restons vigilants si nous ne voulons pas que des drames comme ceux que l'on a connus se reproduisent.

Mais que pouvons-nous opposer à ceux qui ne connaissent que la violence ? Chaque citoyen responsable connaît la réponse.

Domage ! cette année nos aînés ne pourront pas « faire la chenille » en fin de repas. Mais pour la santé de tous nous avons opté pour un assortiment de produits régionaux de qualité. S'il est risqué de se réunir, il est par contre recommandé de ne pas se priver de moments agréables, de douceur et de petits plaisirs.

2020 restera une année particulière avec ses contraintes et ses déceptions, mais aussi comme la preuve de notre insoupçonnable capacité d'adaptation : acheter différemment, changer nos habitudes, revenir à l'essentiel... Gardons confiance en l'avenir grâce à la science, l'inventivité, l'innovation et le dévouement de tous ceux qui font que la vie continue.

Pouilly-Français est un joli village, agréable, fleuri, boisé... où il fait bon vivre. Si nous restons attentifs les uns aux autres, si nous respectons la nature, la vie n'en sera que plus douce. 2021 nous offrira forcément de meilleures conditions pour retrouver nos familles, un peu d'insouciance, de la convivialité, des rencontres associatives...

Le Conseil Municipal et ses employés vous présente ses meilleurs vœux et vous souhaite une bonne année 2021.



Dernières actualités COVID 19

→ **Masques :** Ce type de déchets est considéré comme des déchets de soins. Ils représentent donc un risque infectieux élevé pour toute personne susceptible de les toucher comme les agents de collecte, de tri ou encore de la voirie. C'est pourquoi il est impératif de les mettre dans la poubelle grise, avec les déchets ménagers non recyclables. Il en est de même pour tous les textiles sanitaires : lingettes, gants, couches...

→ Désormais les prélèvements Nasopharyngés pour recherche COVID par PCR sont effectués sans rendez-vous, dans la maison communale située au 3 rue du repos à SAINT-VIT. Du lundi au vendredi de 8h30 à 13h15 et samedi de 8h30 à 12h. Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser au LPA de Saint-Vit au 03.81.87.50.92

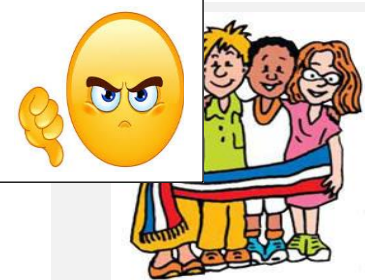
→ Vous trouverez tous les outils de communication sur l'application "Tous Anti Covid" disponible au téléchargement sur : L'App Store et Google Play Face à l'accélération de l'épidémie, nous devons mobiliser tous les outils à notre disposition. Casser les chaînes de transmission de la COVID-19 est plus que jamais indispensable. Télécharger directement pour Android l'APK v2.1.0 (SHA256SUMS)

→ COVID-19 : Point sur la situation dans le Doubs : prefcovid19@doubs.gouv.fr - www.gouvernement.fr/info-coronavirus

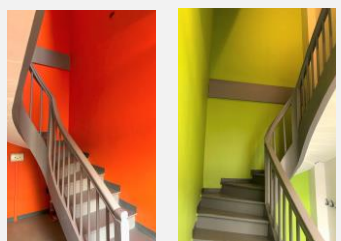




Des nouvelles de notre commune :



Colis simple ou double (photo)



→ La commune avait décidé de donner la parole aux jeunes Franc-Pouillais, de leur permettre de découvrir les institutions, d'apprendre la citoyenneté et le sens des responsabilités en créant dès 2020 un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Le CMJ devait se composer de 9 jeunes, nés entre 2008 et 2011. Malheureusement, le courrier personnalisé adressé aux soixante jeunes le 1er septembre et l'article diffusé dans la dernière lettre d'information n'ont pas suffi à convaincre plus de quatre jeunes du village. Les conditions de création n'étant pas réunies, le conseil municipal a décidé de mettre un terme à l'expérience... dommage !

→ Les membres du conseil municipal ont décidé d'offrir un colis de produits régionaux pour 1 ou 2 personnes à toutes les personnes de 70 ans et plus. Vous pourrez apprécier son contenu au moment des fêtes de fin d'année ... **Pour la distribution ces colis seront à récupérer à la Maison Pour Tous le samedi 12 décembre 2020 entre 9h30 et 11h30 dans le respect des règles liées à la crise sanitaire.**

→ Une sympathique cérémonie pour marquer le départ de Séverine et Denis et pour accueillir Mélanie (secrétariat) et Noël (employé) dans notre commune. Merci à vous quatre !

→ Les cartes avantages jeunes sont disponibles depuis le vendredi 4 septembre au-delà du 11 décembre vous ne pourrez plus les retirer ! Pour 2021/2022, ces cartes payées par la commune ne seront pas renouvelées à ces familles qui ne se seront pas déplacées !!! Le secrétariat de mairie de Pouilly-Français est ouvert au public les mardis de 10h à 12h et les vendredis de 14h30 à 16h 30.

→ Travaux dans le bâtiment de la mairie : changement de l'éclairage au secrétariat et dans la salle du Conseil municipal (néons remplacés par des LED), réfection des peintures des 2 halls d'entrée pour les appartements des locataires (côtés Francas et bibliothèque) !

→ Ecole intercommunale des 3 villages/ SIVOS de Villers-Buzon
Le nouveau bureau syndical vient d'être élu : Florian Pothiat (président, élu de Pouilly-Français, en photo à gauche), Jennifer Fleuriau (vice-présidente, élue de Villers-Buzon) et Philippe Doléjal (secrétaire, élu de Mazerolles le Salin). Pour rappel depuis septembre 2020, 122 enfants originaires des 3 villages sont accueillis dans les 6 classes de notre école intercommunale. Félicitations à eux pour cet investissement important et grand merci à Chantal Jeanvoine (en photo à droite) pour ces 6 années de Présidence.

→ Sortez vos cartes postales anciennes de Pouilly-Français ! La municipalité souhaite faire une exposition avec des photos anciennes de Pouilly-Français (sous forme de panneaux dans le village...à définir...). Chaque photo sera scannée pour éviter toutes dégradations. Il suffit de nous les remettre au secrétariat de mairie ou dans sa boîte aux lettres sous enveloppe avec votre nom et adresse. Elles vous seront retournées une fois scannées.



Proche du Grand Besançon Métropole (GBM) et de ses 68 communes !



Secteur Ouest
13 délégués communautaires

Secteur Val Saint-Vitois
7 délégués communautaires

Secteur Val de la Dame
Blanche
9 délégués communautaires

Secteur Nord
5 délégués communautaires

Secteur Sud-Ouest
11 délégués communautaires

Secteur Besançon
55 délégués communautaires

Secteur Plateau
12 délégués communautaires

Secteur Est
11 délégués communautaires

Informations utiles (questions fréquemment posées)

→ Comment présenter mon bac à la collecte ?

Présentez les bacs couvercles fermés. Zéro déchet au sol : ne déposer aucun déchet à côté ou sur le bac, soyons respectueux des employés !

→ À quelle heure sortir mes bacs ? Sortir les bacs pour 4h30 (prenez vos précautions la veille).

Bac collecté = bac rentré ! Rentrez les bacs rapidement dans leur lieu de stockage pour ne pas encombrer les trottoirs, gêner les piétons et pour des questions d'hygiène et d'odeurs !

→ La collecte se fait-elle les jours fériés ?

La collecte du jour férié et celle des jours suivants sont décalées au lendemain. Consultez pour cela votre calendrier de collecte.

→ Que faire en cas de production exceptionnelle de déchets (fêtes, événements familiaux, ...) ?

Prenez contact avec le service Direction Gestion des Déchets pour demander un service exceptionnel d'enlèvement de sacs (appel 48h avant la date de la collecte dans votre secteur).



Dernier compte rendu de Conseil municipal

Conseil municipal du vendredi 9 octobre 2020 à 20h30.

14 Présents : Yves MAURICE, Catherine DUC, Michel LANQUETIN, Chantal JEANVOINE, Claude DANLOUE, Christian BAUD, Julian BRELOT, Myriam FUMEY-BOUGAUD, Maké LEGAIN, Laétitia LEPAN, Eric MOREL, Florian POTHAT, Stéphane RAMELET, Max WETSTEIN.

Absent excusé avec procuration : Cyril MARQUISSET donne procuration à Laétitia LEPAN.

Absent non excusé : 0

15 votants

Secrétaire de séance : Stéphane RAMELET

Session ordinaire

Début de séance : 20h30

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu du 28 août 2020. Le conseil municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Une minute de silence est observée pour les personnes décédées, disparues ou « recherchées » en raison des pluies diluviennes qui ont frappé le sud-est de la France et les Alpes-Maritimes.

① Délibérations :

● Avenant à la convention d'entretien de voirie :

Le Maire de Pouilly-Français rappelle que la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, exerce depuis le 1er janvier 2019 les compétences « création, aménagement et entretien de voirie », « signalisation » et « parcs et aires de stationnement ». Par convention au titre de l'article L.5216-7-1 du Code général des collectivités territoriales, GBM a confié à la commune l'entretien courant des voiries, parcs et aires de stationnement et de la signalisation, comprenant les missions telles que surveillance des chaussées, bouchage des nids de poule, entretien des fossés et avaloirs, enlèvements des obstacles (branches, pierres), fauchage des abords enherbés, réparation de la signalisation verticale, ...

1. MISE AJOUR DES BASES DE CALCUL SUITE A LA CLECT DEFINITIVE

Pour l'année 2019, le paiement a été effectué sur la base provisoire des conventions initiales. L'avenant prévoit une régularisation entre le montant payé aux communes en 2019 et le montant définitif de -976 €.

Il est rappelé que ce montant correspond à 95% de ce que la commune verse en Attributions de Compensation au titre de l'entretien de voirie. Les 5% restant correspondent à des prestations que GBM assure en direct (balayage mécanique de voirie, entretien des séparateurs d'hydrocarbures, élagages des arbres d'alignement, entretien des feux de signalisation). Pour les années suivantes, à partir de 2020, le montant sera basé sur les données définitives, régularisé en fin d'année et actualisé comme le prévoit la convention initiale.

2. PRECISIONS DES MODALITES PROPRES A L'ECLAIRAGE PUBLIC POUR CERTAINES COMMUNES

La convention initiale prévoyait de confirmer certaines données qui n'étaient pas connues à la date de signature.

Prise en charge des frais d'abonnement et d'énergie, la commune a transféré l'éclairage public accessoire des voies transférées, mais elle a choisi également, pour des raisons techniques, de transférer l'éclairage des voies non transférées qui forme un réseau électrique continu avec l'éclairage des voies transférées, les montants correspondant étant appliqués sur leurs attributions de compensation. Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur l'avenant à la convention d'entretien de la voirie avec Grand Besançon Métropole ; Autoriser Le Maire à signer l'avenant.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour

● Délégation de compétences pour autoriser M. le maire à solliciter l'aide de la Région pour la fondation du Patrimoine :

Financement et montant, travaux de restauration :

Seuil minimal de travaux d'investissement : 15 000 € H.T.

La subvention accordée aux projets sera de 20 % maximum du montant HT des travaux (TTC, si le maître d'ouvrage n'est pas assujéti à la TVA ou ne peut prétendre au bénéfice du fonds de compensation de la NA) et sera plafonnée à 15 000 €. Le montant de l'aide régionale est par ailleurs déterminé par rapport au montant net de la souscription collectée (montant arrêté au maximum 12 mois après le lancement de la campagne de souscription) à raison de 1 euro financé par la Région pour un euro collecté par la Fondation.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à solliciter l'aide de la Région Bourgogne Franche-Comté pour la fondation du Patrimoine :

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

Dernier compte rendu de Conseil municipal (suite)

● **Action sociale (CNAS)** : la commune de Pouilley-Français a fait le choix d'adhérer au CNAS pour l'ensemble de ses agents (titulaires, contractuels).

La commune de Pouilley-Français désigne : Mme Sonia Abraham, au titre du collège des agents et Mme Catherine Duc, adjointe au maire en charge de l'administration générale, du personnel et des finances au sein du collège des élus.

Propose : la radiation de Mme Séverine Guillaume qui a quitté la collectivité depuis le 1er octobre 2020 ;

-L'adhésion de M. Noël Bernard, à compter du 1er septembre 2020.

Décide : d'octroyer un chèque-cadeau de 80 € au titre de l'année 2020 à Mme Christine Dartevél qui ne souhaite pas adhérer au CNAS.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● **Chèques Cadhoc pour le personnel communal** :

Il est proposé d'offrir des chèques Cadhoc comme en 2019, ce qui permet plus de souplesse et de possibilité dans l'utilisation pour nos 5 employés :

Soit 5 x 150 € = 750,00 €

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● **Département du Doubs, participation aux Fonds de Solidarité pour le Logement** :

Le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté permet de soutenir et d'accompagner près de 500 ménages en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier. Ce fonds est alimenté par la contribution du Département (23 000 € en 2020) et par les participations volontaires des communes ou leurs groupements, de la Caisse d'allocations familiales du Doubs, de la Mutualité sociale agricole. Dans le cadre de cette politique publique de solidarité, et de notre rôle aux côtés des personnes les plus en difficulté, je sollicite le renouvellement de la contribution de votre collectivité au titre de l'année 2020 à ces deux dispositifs.

Le niveau attendu de votre participation est de 0,61 € par habitant pour le FSL et de 0,30 € par habitant pour le FAAD étant précisé que les groupements de communes ont été sollicités comme chaque année.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix contre.

● **Autorisation pour M. le maire pour ester en justice,**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que la commune de Pouilley-Français est victime des faits suivants : Natinf (Nature d'Infraction) : 341

Exécution de travaux non autorisés par un permis de construire, Natinf (Nature d'Infraction) : 4572

Infraction aux dispositions du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Cette affaire sera suivie par le tribunal correctionnel avis à victime de Besançon contre Madame Rosina HERTER et Monsieur Agostinho RIBEIRO habitants chemin de la Mignonne (Candart) commune de Pouilley-Français

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur le Maire à représenter la commune en justice dans le cadre de l'audience prévue à rencontre de Madame Rosina HERTER et Monsieur Agostinho RIBEIRO habitants chemin de la Mignonne (Candart) commune de Pouilley-Français,

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● **Redevance forfaitaire pour les dépôts sauvages** :

Les membres du conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuvent la recherche systématique des auteurs des dépôts et l'institution d'une participation forfaitaire à l'encontre des contrevenants.

Les membres du conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, décident d'instituer une redevance forfaitaire :

● d'un montant de 200 € dû par les auteurs de dépôts de déchets d'ordures ménagères sur la voie ou l'espace public, plus coût du traitement des ordures au tarif en vigueur du Grand Besançon Métropole,

● d'un montant de 350 € dû par les auteurs de dépôts surpris à déposer sans autorisation des gravats, matériaux ou tout autre produit correspondant à des déchets inertes, ainsi que des déchets verts, plus coût du traitement des ordures au tarif en vigueur du Grand Besançon Métropole.

Ces sommes correspondent aux frais engagés par la collectivité pour évacuer ces déchets de façon conforme.

Ces redevances seront facturées par la Mairie et recouvrées par le Trésorier Municipal.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● **Application des nouveaux tarifs généraux à compter du 1er janvier 2021 :**

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● **ONF : Assiette des coupes et dévolution et destination des coupes et des produits de coupes pour l'année 2021 :**

En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur la présentation d'assiette des coupes 2021 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées des parcelles 4, 18,19,24 et des chablis. La parcelle 4 est destinée à la délivrance, les bois des parcelles 18,19 et 24 seront vendus façonnés bord de route en vente de gré à gré par soumission pour les bois d'œuvre et par contrat d'approvisionnement pour les bois de trituration et d'Énergie.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

Fin de séance : 22h45

→ Si vous souhaitez lire des comptes rendus de conseils municipaux dans leur intégralité, vous pouvez aller :

● soit sur le site Internet de la commune : www.commune-de-pouilley-francais.fr

● soit les consulter en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Cérémonie au monument aux morts mercredi 11 novembre 2020 à 11h30



Il y a 102 ans, l'Allemagne capitule, mettant fin à la Première Guerre mondiale. Depuis ces heures noires de notre histoire, la France rend hommage chaque 11 novembre à ses enfants morts, blessés ou disparus. En respect des règles sanitaires en vigueur, M. le maire, les 4 adjoints et 3 anciens combattants ont participé à cette cérémonie réduite à une minute de silence pour les victimes des attentats, la lecture du mot du Président de la République, l'appel des morts 2020, la remise de la gerbe, la minute de silence et la Marseillaise chantée. Il n'y a eu ni musique, ni pot de l'amitié.



La ministre déléguée

Journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix

Hommage à tous les « Morts pour la France »

Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants

C'était il y a un siècle.

Ce 10 novembre 1920, la Grande Guerre est achevée depuis deux ans. Dans la citadelle de Verdun, Auguste THIN, soldat de deuxième classe et pupille de la Nation, dépose un bouquet d'œillets blancs et rouges sur le cercueil d'un soldat. Un parmi tous les combattants des Flandres, de l'Artois, de la Somme, du Chemin-des-Dames, de Lorraine, de la Meuse... Un de ces braves ! Un des poilus qui participa à une interminable guerre. Un de ces Français qui œuvra à la tâche incommensurable de la Victoire.

Un parmi des milliers qui est devenu le Soldat inconnu.

Le 11 novembre 1920, le peuple de France l'accompagne solennellement sous les voûtes de l'Arc de Triomphe. La patrie, reconnaissante et unanime, s'incline respectueusement devant son cercueil, en saluant la mémoire de tous les soldats morts sous le drapeau tricolore.

Quelques mois plus tard, il était inhumé. Depuis 1923, la Flamme du Souvenir veille, nuit et jour, sur la tombe. Chaque soir, elle est ravivée pour que jamais ne s'éteigne la mémoire. La sépulture du Soldat inconnu est devenue le lieu du recueillement national et le tombeau symbolique de tous ceux qui donnent leur vie pour la France. Cet anonyme représente chacun de nos morts et tous nos morts en même temps.

Cette mémoire vit également dans chacune de nos communes, dans chaque ville et village de France, dans chacun de nos monuments aux morts, dans chacun des cimetières, dans nos mémoires familiales. Elle vit dans l'œuvre de Maurice GENEVOIX qui entre aujourd'hui au Panthéon. Le Président de la République l'a souhaité en l'honneur du peuple de 14-18.

Maurice GENEVOIX n'entre pas seul dans le temple de la Nation. Il y entre en soldat des Eparges, en écrivain et en porte-étendard de « Ceux de 14 ». Il y entre avec ses millions de frères d'armes, ceux dont il a immortalisé le souvenir, l'héroïsme et les souffrances. Il y entre avec toute la société, de la première ligne à l'arrière, mobilisée face à l'adversité et qui a tenu avec une admirable endurance.

8 millions de soldats combattirent sous les couleurs de notre drapeau, aucun d'entre eux ne revint totalement indemne. Des centaines de milliers furent blessés dans leur chair comme dans leur âme. 1 400 000 tombèrent aux champs d'honneur. Nous ne les oublions pas. Inlassablement, nous les honorons.

Chaque 11 novembre, la Nation rend également un hommage solennel à tous les morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. Chaque année, nous rappelons leur nom.

Chaque 11 novembre est un moment d'unité nationale et de cohésion autour de ceux qui donnent leur vie pour la France, de ceux qui la servent avec dévouement et courage. En ces instants, au souvenir des événements passés et aux prises avec les épreuves de notre temps, nous nous rappelons que c'est tout un peuple, uni et solidaire, qui fit la guerre, qui la supporta et en triompha.